



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 98784

Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le bilan des transferts de personnels vers les collectivités territoriales. En effet, comme le souligne le rapport n° 117 établi par le Sénat et rendu public le 18 novembre dernier, si le transfert des personnels vers les collectivités territoriales a constitué un pari difficile en passe, jusqu'à présent, d'être réussi, il n'en reste pas moins que de nombreuses difficultés restent encore à traiter tant les enjeux les plus importants restent encore à venir. Les transferts de personnel sont un des volets majeurs de la mise en oeuvre d'une organisation réellement décentralisée de notre République et dont la révision constitutionnelle de 2003 avait permis de poser le principe. La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoyait le transfert de certaines compétences accompagnées par le mouvement de quelques 133 000 emplois (équivalent temps plein [ETP]) des services de l'État vers les collectivités territoriales. Au terme de plus de cinq années de leur mise en oeuvre, le rapport sénatorial souligne les conditions initiales particulièrement difficiles en raison de l'anticipation insuffisante de la mise en oeuvre de la réforme et de l'imprécision du périmètre financier et du périmètre des transferts des personnels qui s'est borné à se limiter aux seuls emplois d'exécution. Aussi, dans la perspective des transferts à venir, les rapporteurs du Sénat ont formulé de nombreuses propositions pour corriger les dysfonctionnements constatés et pour établir une méthodologie pour les éventuels transferts à venir. S'agissant des transferts futurs, les rapporteurs proposent de définir une méthodologie de mise en oeuvre des transferts de personnels pour établir un calendrier resserré et ainsi résoudre la problématique de la longueur des procédures de transfert. En effet, la situation actuelle des parcs d'équipement est particulièrement révélatrice de la désorganisation induite par la période intermédiaire des transferts qui engendre une « véritable rupture de la chaîne hiérarchique dans les services ». Il souhaite connaître sa position à ce sujet et désire savoir s'il entend mettre en application cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Fruteau](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98784

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 851

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)